

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

12 FÉVRIER 2025

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 12 février 2025. Sont présents : Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la Mairesse, madame Claire Gagnon.

Sont absents Madame Monique Gravel et Monsieur Danick Harvey.

CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00.

2025-02-05

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2025;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 05 février 2025;
5. Approbation des comptes à payer (264 921,28 \$) ;
6. Affectation d'une somme au fond réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection ;
7. Adoption du règlement de gestion contractuelle numéro 382 ;
8. Modification de l'entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
9. Modification de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est ;
10. Adoption du bilan annuel d'activités en sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour l'année 2024 ;
11. Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Charlevoix pour l'année 2025 (4 231,50 \$ avant taxes) ;
12. Renouvellement de la cotisation pour la Base de Plein air du lac Nairne à Tourisme Charlevoix pour l'année 2025 (375 \$ avant taxes);

13. Camp Le Manoir – Découverte Charlevoix – Acceptation de l’offre de services pour les services de camp de jour municipal pour l’été 2025 ;
14. Camp Le Manoir – Découverte Charlevoix – Acceptation de la tarification pour les services de camp de jour pour la saison estivale 2025 ;
15. Réseau Biblio – Tarification annuelle pour le soutien au fonctionnement pour l’année 2025 (6 250,53 \$) ;
16. Recommandation de paiement de la facture F25022137 des Éditions Nordiques au montant de 2 874,38 \$ incluant les taxes ;
17. Inscription au Congrès 2025 de la COMBEQ qui se tiendra du 10 au 12 avril 2025 – Autorisation à monsieur Daniel Boies (640 \$ avant taxes) ;
18. Entente pour le gardien de nuit à la Base de plein air du Lac Nairne pour 2025 ;
19. Base de plein air du lac Nairne - Autorisation pour le renouvellement au logiciel Anémone (525 \$ avant taxes) ;
20. Base de plein air du lac Nairne –Adoption de la politique d’annulation 2025;
21. Base de plein air du lac Nairne – Adoption d’un rabais de 20% en basse saison pour les séjours de courtes durées ;
22. Base de plein air du lac Nairne - Impression de vignettes pour la saison 2025;
23. Autorisation pour le lancement de l’appel d’offres public (SEAO) pour la construction du pavillon d’accueil à la base de plein air du lac Nairne;
24. Autorisation pour l’achat de trois systèmes respiratoires avec masques à la Municipalité de Saint-Hilarion (facture no 10086) au montant de 12 000 \$ avant taxes ;
25. Acceptation de la soumission D20250123-3 de Protection Incendie CFS pour l’achat d’équipements au montant de 8 644,38 avant taxes;
26. Banc d’essai système respiratoire test annuel pour 10 appareils – soumission S-00345083 d’Aréo-Feu au montant de 550 \$ avant taxes;
27. Acceptation de la soumission no SC20022629 de Boivin et Gauvin Inc pour l’achat et l’installation d’un détecteur de gaz (1 640 \$ avant taxes) ;
28. Autorisation pour le paiement de la facture 137636 du Garage Guy Gauthier pour la réparation du tracteur (1 570,14 \$ avant taxes) ;
29. Acceptation de la soumission (no 12859) de l’Atelier SS pour la réparation du camion Ranger au montant de 2 379,14 \$ avant taxes);
30. Sculpture Clermont – Résolution d’engagement pour une participation financière de 2 500 \$;
31. Autorisation pour augmenter la marge de crédit MC2 à 400 000 \$ et pour procéder à la fermeture de la marge de crédit MC6 ;
32. Résolution pour souligner les précieux services et le dévouement de Monsieur Bruno Gaudreault pour ses 29 ans au sein de la brigade de protection incendie de Saint-Aimé-des-Lacs ;
33. Achat de publicité :
 - a) Le Charlevoisien – Autorisation pour l’achat d’une publicité d’un quart ¼ de page sur la Base de plein air du lac Nairne dans le cahier Destination Charlevoix été 2025 ; (225 \$ avant taxes) ;

- 34. Dons et Commandites**
- a) Gala de la réussite du CECC – Achat de commandite pour le Gala qui se tiendra au Domaine Forget le 20 avril 2025 ; (200 \$)
 - b) Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix – Cotisation 2025-2026 (108,81\$) ;
 - c) Entériner l'achat de 4 billets pour le Carnaval qui a eu lieu au Centre Aimélaquois le 1^{er} février 2025 (100 \$) ;
- 35. Correspondance**
- 36. Divers :**
- a)
- 37. Suivis des membres du conseil;**
- 38. Période de questions;**
- 39. Levée de la séance.**

2025-02-06

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2025.

2025-02-07

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 05 FÉVRIER 2025

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 05 février 2025.

2025-02-08

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de janvier 2025 au montant de deux cent soixante-quatre mille neuf cent vingt-un dollars et vingt-huit cents (264 921,28 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

2025-02-09

6. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FOND RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

ATTENDU QUE par l'adoption de la résolution numéro 2022-03-05, la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a, conformément à l'article

278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection à compter du 1 janvier 2022;

ATTENDU QU'ainsi et en vertu de l'article 278.2 de la LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

ATTENDU QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

ATTENDU QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 3 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 3 000 \$ pour l'exercice financier 2024;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

2025-02-10

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE NUMÉRO 382

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté le Règlement numéro 357 sur la gestion contractuelle le 7 juillet 2021 afin de se prévaloir de l'article 938.1.2 C.M. à la suite de la modification de celui-ci, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q.2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifiant certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalité dans leur règlement de gestion contractuelle ;

ATTENDU également l'adoption du *Règlement établissant la formule d'intégrité devant être produite par une entreprise en vue de la réalisation d'un contrat public* qui ajoute des nouvelles obligations aux soumissionnaires qui doivent dorénavant déclarer avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), et qu'il s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat à être conclu.

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance extraordinaire du 5 février 2025 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité :

QUE le présent règlement soit adopté par le Conseil.

Copie certifiée conforme transmise au MAMH.

2025-02-11

8. MODIFICATION DE L'ENTENTE COMMUNE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

ATTENDU l'entente commune intermunicipale existante pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU l'article 10 de ladite entente qui spécifie la répartition des coûts d'opération;

ATTENDU la modification dudit article par la MRC afin d'ajouter une spécification concernant le taux horaire facturé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu unanimement d'accepter la modification proposée par la MRC de Charlevoix-Est à l'Entente commune intermunicipale existante pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est afin de préciser, à l'article 10 de ladite entente, que le taux horaire facturé pour chaque pompier qui intervient en entraide pourra l'être à temps ½ pour les jours fériés stipulés dans la *Loi sur les normes du travail* et dans les conventions collectives des services de sécurité incendie des municipalités, s'il y a lieu.

Il est également résolu de déléguer La directrice générale, Mme Lise Lapointe et/ou la mairesse, Mme Claire Gagnon, à signer ladite entente modifiée.

c. c. Mme Caroline Dion, MRC de Charlevoix-Est

2025-02-12

9. MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE ET MUTUELLE POUR TOUS LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

ATTENDU l'entente existante relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est ;

ATTENDU l'annexe 1 de ladite entente qui spécifie la répartition des frais d'exploitation, dont le coût de la main-d'œuvre;

ATTENDU la modification de ladite annexe par la MRC afin d'ajouter une spécification concernant le taux horaire facturé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu unanimement d'accepter la modification proposée par la MRC de Charlevoix-Est à l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est afin de préciser, à l'annexe 1 de ladite entente, que le taux horaire facturé pour chaque pompier qui intervient en entraide pourra l'être à temps ½ pour les jours fériés stipulés dans la Loi sur les normes du travail et dans les conventions collectives des services de sécurité incendie des municipalités, s'il y a lieu.

Il est également résolu de déléguer la directrice générale, Mme Lise Lapointe et/ou la mairesse, Mme Claire Gagnon, à signer ladite entente modifiée.

c. c. Mme Caroline Dion, MRC de Charlevoix-Est

2025-02-13

10. ADOPTION DU BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit, dans les trois mois de la fin de son année financière, adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport annuel d'activités pour l'exercice précédent;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le bilan annuel d'activités en sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour l'année 2024 ;

QUE le conseil autorise à ce que le rapport annuel d'activité en sécurité incendie soit transmis à la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. Madame Caroline Dion, Directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est

2025-02-14

**11. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À
TOURISME CHARLEVOIX POUR L'ANNÉE 2025
(4 231,50 \$ avant taxes)**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Tourisme Charlevoix pour l'année 2025 et selon les modalités prévues pour un montant total de 4 231,50 \$ avant taxes.

2025-02-15

**12. RENOUELEMENT DE LA COTISATION POUR
LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE À
TOURISME CHARLEVOIX POUR L'ANNÉE 2025
(375 \$ avant taxes)**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de la cotisation pour la Base de plein air du lac Nairne à Tourisme Charlevoix pour l'année 2025 et selon les modalités prévues pour un montant total de 375 \$ avant taxes.

2025-02-16

**13. CAMP LE MANOIR – DÉCOUVERTE CHARLEVOIX
– ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR
LES SERVICES DE CAMP D'ÉTÉ POUR LA SAISON
ESTIVALE 2025**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente de service pour la délégation au Camp Le Manoir de la gestion du camp de jour de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour la saison 2025;

ATTENDU QUE la durée du contrat entre en vigueur à la signature par les deux parties et reste en vigueur jusqu'au 15 août 2025;

ATTENDU QUE la tarification est d'un maximum de 48 032,06 \$ où sera déduit de la facture totale le montant payé par les familles détenant des places au camp ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu sur division : Pour (Monsieur Rémi Simard, Monsieur Marco Lavoie et Madame Claire Gagnon Mairesse) Contre (Monsieur Thomas-Louis Thivierge et Monsieur James Dufour) ;

QUE le Conseil accepte l'offre de services du Camp Le Manoir (Découverte Charlevoix) pour les camps de jour de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour la saison 2025 ;

2025-02-17

**14. CAMP LE MANOIR (DÉCOUVERTE CHARLEVOIX)
– ACCEPTATION DE LA TARIFICATION POUR LES
SERVICES DE CAMP DE JOUR MUNICIPAL POUR
LA SAISON ESTIVALE 2025**

ATTENDU QUE la municipalité a accepté l'offre de services du camp Le Manoir (Découverte Charlevoix) pour la tenue des camps de jour municipal pour la saison 2025 (voir résolution no 2025-02-16) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs priorise et accepte à l'égard de la tarification au coût réel par semaine estimé à 216 \$ et que celle-ci soit répartie selon l'option 1 proposée plus précisément :

- Une contribution tarifaire uniforme à toutes les municipalités faisant partie du secteur montagne de 156 \$ par enfant ;
- Une contribution tarifaire uniforme à tous les clients de 60 \$ par enfant ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu sur division : Pour (Monsieur Rémi Simard, Monsieur Marco Lavoie et Madame Claire Gagnon Mairesse) Contre (Monsieur Thomas-Louis Thivierge et Monsieur James Dufour) :

QUE le conseil autorise les tarifs cités ci-dessus pour l'inscription des enfants au camp de jour de la Municipalité (camp de jour secteur des montagnes) pour la saison 2025.

2025-02-18

15. RÉSEAU BIBLIO CNCA- TARIFICATION ANNUELLE POUR LE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2025

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture annuelle 2025 (no 222636) au Réseau Biblio CNCA visant la tarification annuelle pour le soutien au fonctionnement de la bibliothèque au montant de 6 250,53 \$ avant taxes;

2025-02-19

16. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE F25022137 DES ÉDITIONS NORDIQUES AU MONTANT DE 2 874,38 \$ incluant les taxes

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté l'offre numérique de partenariat pour les municipalités du Charlevoisien pour la période d'avril 2024 à avril 2025 au montant de 5 000 \$ pour un an lors de l'adoption de la résolution 2024-03-19 ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé au paiement de la facture no F24015860 du Charlevoisien soit 50 % correspondant au 1^{er} versement de la facture totale au montant de 2 500 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil le paiement de la facture no F25022137 du Charlevoisien (Éditions Nordiques) correspondant au second versement de 50 % de la facture totale au montant de 2 874,38 \$ incluant les taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no F25022137 du Charlevoisien (Éditions Nordiques) correspondant au second versement de 50 % de la facture totale au montant de 2 874,38 \$ incluant les taxes ;

2025-02-20

17. INSCRIPTION AU CONGRÈS 2025 DE LA COMBEQ QUI SE TIENDRA DU 10 AU 12 AVRIL 2025 – AUTORISATION À MONSIEUR DANIEL BOIES (640 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription incluant les repas de monsieur Daniel Boies au Congrès 2025 de la COMBEQ qui se tiendra du 10 au 12 avril 2025 au montant de 640 \$ avant taxes. Les autres frais sont soumis aux dispositions sur le règlement no 364.

2025-02-21

18. ENTENTE DU GARDIEN DE NUIT À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE POUR 2025

ATTENDU QUE la municipalité opère la Base de plein air du lac Nairne;

ATTENDU QUE pour le bon fonctionnement et la sécurité des campeurs, il serait préférable que la municipalité prévoie un gardien de nuit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les services de Monsieur Roland Gélinas au poste de gardien(ne) de nuit à la Base de plein air du lac Nairne et ce, pour 2025. Les conditions reliées à ce poste sont :

- La gratuité du terrain pour la durée du poste,
- À partir de 21h00, il doit procéder à la réception de nouveaux clients,
- Régler au mieux de leur connaissance, les problèmes qui peuvent surgir ou en aviser la gestionnaire,
- Qu'ils doivent faire respecter les règlements existants pour le bruit, les feux de camp ou autres.

2025-02-22

19. BASE DE PLEIN AIR DLU LAC NAIRNE – AUTORISATION POUR LE RENOUVELLEMENT AU LOGICIEL ANÉMONE (525 \$ avant taxes)

Il est proposé par Monsieur James Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement d'abonnement annuel au logiciel de réservation Anémone à Rock Soft au montant de 525 \$ avant taxes.

2025-02-23

20. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – ADOPTION DE LA POLITIQUE D’ANNULATION 2025

Il est proposé par Monsieur James Dufour, et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter la Politique d’annulation 2025 pour les clients de la Base de plein air du lac Nairne disponible à la clientèle et sur le site internet de la municipalité.

2025-02-24

21. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – ADOPTION D’UN RABAIS DE 20% EN BASSE SAISON POUR LES SÉJOURS DE COURTES DURÉES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a procédé à une recherche sommaire portant sur les campings de la région et leurs tarifs hors saison qu’ils offrent à leur clientèle;

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir également des rabais à la clientèle de passage (courte durée) fréquentant la Base de plein air du lac Nairne en basse saison soit du 17 mai au 17 juin 2025 ainsi que du 3 septembre jusqu’à la fermeture le 13 octobre 2025;

ATTENDU QUE la municipalité a statué d’accorder à cette clientèle un rabais de 20 % sur le tarif régulier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise d’accorder un rabais de 20% à la clientèle de passage (courte durée) séjournant à la Base de plein air du lac Nairne en basse saison soit du 17 mai au 17 juin 2023 et du 3 septembre jusqu’à la fermeture du 13 octobre 2025.

2025-02-25

22. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – IMPRESSION DE VIGNETTES POUR LA SAISON 2025

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise l’acceptation de la soumission (2025-02-11) de Graphica impression Inc. pour la production de 500 vignettes autocollantes numérotées au montant de 595 \$ avant taxes.

2025-02-26

23. AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC (SEAO) POUR LA CONSTRUCTION DU PAVILLON D'ACCUEIL À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE

ATTENDU QUE le Conseil désire procéder à la construction d'un pavillon d'accueil à la Base de plein air du lac Nairne ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs se doit d'aller en appel d'offres public conformément aux exigences gouvernementales et au règlement de gestion contractuelle no 382 ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a informé les membres du conseil municipal d'une estimation des coûts reliés au prochain contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres public (no 15030-00030) relatif à la construction d'un pavillon d'accueil à la Base de plein air du lac Nairne

2025-02-27

24. AUTORISATION POUR L'ACHAT DE TROIS SYSTÈMES RESPIRATOIRES AVEC MASQUES À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION (FACTURE NO 10086) AU MONTANT DE 12 000 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise l'achat de trois (3) systèmes respiratoires avec masques à la Municipalité de Saint-Hilarion (facture no 10086) au montant de 12 000 \$ avant taxes ;

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus non affecté pour le paiement de cette facture.

2025-02-28

25. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D20250123-3 DE PROTECTION INCENDIE CFS POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS AU MONTANT DE 8 644,38 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil accepte la soumission D20250123-3 de Protection Incendie CFS pour les équipements incendies suivants :

- 6 Cylindres 4500 PSI 45 min en carbone quick connect (10156425-SP);
- 3 batteries rechargeable pour G1 (101148741-SP);

- 3 supports walkaway pour cylindres 4500 PSI 45 min (UH-?-30-3-SFPHS);
- 1 chargeur pour batterie G1 (10158385) ;

Et au montant excluant les frais de transport de 8 644,38 \$ avant taxes.

2025-02-29

26. BANC D'ESSAI SYSTÈME RESPIRATOIRE TEST ANNUEL POUR 10 APPAREILS – SOUMISSION S-00345083 D'ARÉO-FEU AU MONTANT DE 550 \$ avant taxes

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'inspection annuelle de performance et d'entretien des systèmes respiratoires;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission no S-00345083 d'Aéro-Feu pour effectuer les tests annuels au montant de 55 \$ par appareil avant taxes ;

ATTENDU QUE ce tarif est valable pour 2 années soient 2025 et 2026 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la soumission S-00345083 d'Aéro-Feu pour procéder à l'inspection de 10 appareils respiratoires au montant de 550 \$ avant taxes pour l'année 2025.

QUE le conseil accepte de se prévaloir de l'offre visant à obtenir les mêmes tarifs pour l'année 2026 soit 55 \$ par appareil pour l'inspection annuelle.

2025-02-30

27. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION NO SC20022629 de BOIVIN ET GAUVIN INC. POUR L'ACHT ET L'INSTALLATION D'UN DÉTECTEUR DE GAZ (1 640 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission no SC20022629 de Boivin et Gauvin Inc pour l'achat d'un détecteur de gaz excluant le transport au montant de 1 640,00 \$ avant taxes.

2025-02-31

28. AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE 137636 DU GARAGE GUY GAUTHIER POUR LA RÉPARATION DU TRACTEUR (1 570,14 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte la soumission no 137636 du Garage Guy Gauthier pour la réparation du tracteur au montant de 1 570, 14 \$ avant taxes.

2025-02-32

29. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION (NO 12859) DE L'ATELIER SS POUR LA RÉPARATION DU CAMION RANGER AU MONTANT DE 2 379,14 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte la soumission no 12859 de l'Atelier SS pour la réparation du Ford Ranger au montant de 2 379, 14 \$ avant taxes.

2025-02-33

30. SCULPTURE CLERMONT – RÉOLUTION D'ENGAGEMENT POUR UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 2 500 \$

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a pour projet la réalisation d'une sculpture exposée à l'extérieur de l'aréna accompagnant une fresque située à l'intérieur du hall du bâtiment ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont est à la recherche de partenaires pour financer le projet évalué à 100 000 \$;

ATTENDU QUE le plan de partenariats prévoit diverses contributions dont notamment le plan Argent qui prévoit une contribution de 2 500 \$ en échange de son nom inscrit sur la plaque de l'œuvre ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont prévoit amasser entre 50 000 \$ et 60 000 \$ pour permettre la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs s'engage à une contribution financière de 2 500 \$ pour la réalisation de l'œuvre à titre de partenaire bénéficiant de tous les avantages du Plan Argent ;

ATTENDU QUE cette contribution financière de 2 500 \$ est conditionnelle à la réalisation du projet ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs s'engage à une contribution financière de 2 500 \$ pour la réalisation de l'œuvre à titre de partenaire bénéficiant de tous les avantages du Plan Argent sous condition de la réalisation du projet.

2025-02-34

31. AUTORISATION POUR AUGMENTER LA MARGE DE CRÉDIT MC2 À 400 000 \$ ET POUR PROCÉDER À LA FERMETURE DE LA MARGE DE CRÉDIT MC6

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est membre de la caisse Desjardins de Charlevoix-Est ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire augmenter la marge de crédit MC2 à 400 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire procéder à la fermeture de la marge de crédit MC6 ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil autorise l'augmentation de la marge de crédit MC 2 à 400 000 \$;

QUE le Conseil autorise la fermeture de la marge de crédit MC6 ;

QUE le Conseil autorise madame la Mairesse Claire Gagnon et/ou la directrice générale Lise Lapointe à procéder à la signature de tous les documents afférents.

QUE la résolution 2025-01-13 soit abrogée.

2025-02-35

32. RÉSOLUTION POUR SOULIGNER LES PRÉCIEUX SERVICES ET LE DÉVOUEMENT DE MONSIEUR BRUNO GAUDREULT POUR SES 29 ANS AU SEIN DE LA BRIGADE DE PROTECTION INCENDIE DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

ATTENDU QUE Monsieur Bruno Gaudreault a œuvré au sein du service de sécurité incendie de Saint-Aimé-des-Lacs pendant 29 ans;

ATTENDU QUE pendant ses 29 ans de services, Monsieur Bruno Gaudreault a fait preuve de dévouement et a contribué par ses précieux services à une brigade d'intervention efficace et efficiente visant la sécurité des personnes et des biens ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Aimé-des-Lacs désire souligner et remercier Monsieur Gaudreault pour son investissement et son implication pendant toutes ses années de services ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier sincèrement Monsieur Bruno Gaudreault pour ses 29 ans de services au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et de lui souhaiter une bonne retraite bien méritée.

2025-02-36

32. ACHAT DE PUBLICITÉ

- a) Le Charlevoisien – entériné l'achat d'une publicité d'un ¼ de page pour la Base de plein air du lac Nairne (225 \$ avant taxes);

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise l'achat d'une

publicité d'un ¼ de page pour la Base de plein air du lac Nairne dans la publication Destination Charlevoix tiré à 70 000 exemplaires et distribué à travers le Québec du Charlevoisien au montant de 225 \$ avant taxes.

2025-02-37

33. DONS ET COMMANDITES

- a. Gala de la réussite du CECC – Achat de commandite pour le Gala qui se tiendra au Domaine Forget le 30 avril 2025 (200\$)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise l'achat d'une commandite de 200 \$ dans le cadre de la 30^e édition du Gala de la réussite du CECC le 20 avril 2025 au Domaine Forget.

- b) Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix – Cotisation 2025-2026 (108,81\$)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise l'adhésion au Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix pour l'année 2025-2026 à raison de 0.09 \$ par habitant (1209 personnes décrets 2025) pour un montant de 108,81 \$.

- c) Entériner l'achat de 4 billets pour le Carnaval qui a eu lieu au Centre Aimélaquois le 1^{er} février 2025 (100 \$)

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine l'achat de 4 billets par Madame la Mairesse pour le Carnaval qui a eu lieu au Centre Aimélaquois le 1^{er} février 2025 (100 \$)

34. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

38. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 19 h 40 et se termine à 19 h 52.

2025-02-38

39. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 19 h53.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 12 février 2025, la mairesse conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.